

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
CANTON DE PONTORSON
COMMUNE DE JUILLEY

Tél. 02 33 60 65 17

mairie.juilley@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Date d'affichage : 23 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. BOUILLET David, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LAISNÉ Fabienne, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Absents excusés : M. TRINCOT Éric procuration à M. COCMAN Guillaume
M.PSZCZOLKOWSKI Arnaud procuration à M. LATRON Guillaume

Secrétaire de séance : Mme LARNAUD Sophie

Ouverture de la séance : 20h35

Ordre du jour :

- **Délibération Approbation Rapport de la CLECT**
- **Délibération Contrat de Travail Agent Technique**
- **Bilan Réunion des Commissions Voirie et Bâtiments**
- **Dépenses d'investissement 2020**
- **Circulation Route du Stade**
- **Cimetière**

- **Questions diverses**

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2020 -032 : Approbation du Rapport de la CLECT

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2020 -033 : Contrat de Travail Agent Technique

Celui-ci s'achève le 31 décembre 2020.

Il est alors décidé à l'unanimité de :

Renouveler ce contrat selon les mêmes termes que celui mis en place actuellement et ce, jusqu'au départ en retraite de l'agent qui est prévu le 31 juillet 2021.

Le temps de travail de l'agent est maintenu à 8h par semaine annualisées selon les besoins de la commune. (Délibération n°2018-055).

Bilan réunion des Commissions Voirie et Bâtiments

-Commission Voirie : Elle s'est réunie le samedi 3 octobre 2020.

* Route du Chanier : Après avoir fait un état des lieux des travaux à réaliser (réfection de la chaussée) des entreprises de travaux publics ont été contacté afin d'obtenir des propositions tarifaires. La commune est dans l'attente de leur retour et souhaiterait, si possible, réaliser les travaux en 2020.

* Route de la Baie : Il est envisagé l'aménagement d'un passage piéton et de sa signalisation au niveau d'un lampadaire ainsi que la mise en place d'un écobox. Toutefois, l'accotement en herbe sera conservé. Les travaux d'aménagement seront en partie réalisés par M. TRINCOT Éric. Il est aussi souligné que ce serait l'occasion de repeindre l'ensemble des passages piétons situés dans le bourg.

*Carrefour de l'Heumelet : Il convient d'aménager d'une façon ou d'une autre ce carrefour afin de ralentir la vitesse de circulation des véhicules et, principalement ceux arrivants de la route de la Lunerie vers la route de l'Heumelet et/ou la route du Chanier . Il est alors proposé de mettre en place des Stop ou Cédez le passage ou encore d'ajouter un miroir. Enfin, après avis de chacun il est retenu l'installation de panneaux STOP et d'un miroir.

-Commission Batiments : Elle s'est réunie le samedi 3 octobre 2020.

*Presbytère : Monsieur le maire présente des photos des pièces qui feront l'objet d'un aménagement, les entreprises seront contactées au plus tôt afin de poursuivre les travaux sur l'exercice 2021.

Dépenses d'investissement exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux qu'au vu de la situation exceptionnelle de 2020 les opérations d'investissement inscrites au budget ne seront pas réalisées. De ce fait, un état des lieux de différents projets plus évidents à mettre en place sur cet exercice pourraient faire l'objet de dépenses d'investissement.

Il est donc retenu la mise en place de barrières de sécurité aux abords de l'école de couleur verte en provenance du fournisseur Comat & Valco. L'intervention d'un maçon est nécessaire pour la fixation au sol de fourreaux qui maintiendront les barrières. Le projet entre alors dans les dépenses de l'opération voirie.

Il est aussi envisagé l'achat de matériel pour les espaces verts : tronçonneuse, taille-haie, souffleur ainsi qu'un tracteur tondeuse ou encore d'un robot voir, d'opter pour une intervention extérieure en ce qui concerne les tontes. Après une estimation des surfaces et du temps passé, des entreprises vont être contactées en ce sens pour obtenir des propositions tarifaires.

Enfin, il est proposé d'installer des jeux de plein air au niveau du stade. Celles-ci seraient au nombre de trois. Les structures seraient accessibles aux enfants âgés de 3 à 13 ans. Après une préparation en amont du terrain par l'agent technique, les structures pourront être installées au niveau du terrain de pétanque qui lui, sera déplacé. M.LATRON indique qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un sol de sécurité amortissant pour la structure « en parcours » au vu de sa hauteur. Un tobogan se placera au niveau du bac à sable. Enfin, il est demandé de mettre en place sous les structures un sol géotextile qui éviterait la déformation des dalles au sol au fil du temps. Les entreprises s'engagent dans la fourniture et la pose de tous les équipements.

Délibération n° 2020-034 : Création de l'opération Matériel Espaces Verts

À l'unanimité des membres présents,

Il est décidé de créer une nouvelle opération en dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 intitulé « Matériel Espaces Verts », opération N°66.

Délibération n° 2020-035 : Projet Choix de l'entreprise Matériel Espaces Verts

Dans le cadre du projet de renouvellement du matériel espaces verts, deux entreprises ont fourni des propositions tarifaires :

- MATEBRI 50540 ISIGNY-LE-BUAT
- RM Motoculture 50170 PONTORSON

Après avoir comparé les différentes propositions des entreprises le choix de la municipalité s'est orienté vers l'entreprise RM Motoculture

L'avis du conseil municipal est alors ce jour sollicité.

Après en avoir délibéré :

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RM Motoculture pour un montant total de 1 500 €

Délibération n° 2020-036 : Décision modificative projet Matériel Espaces Verts

Suite à la réception de l'ensemble des propositions tarifaires relatives au projet « Matériel Espaces Verts », il s'avère qu'il manque la totalité de la somme à l'opération N°66 pour régler les factures. Il est donc proposé au conseil municipal de transférer les crédits comme suit :

Section d'Investissement Exercice 2020 Budget Principal

- Dépenses :

		Budget Primitif	Décision Modificative	TOTAL
Dépenses Imprévues	Article 020	5 000 €	-1 500 €	3 500 €

		Budget Primitif	Décision Modificative	TOTAL
Opération 66 Matériel Espaces Verts	Article 21578	0 €	+ 1 500 €	1 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité adopte la décision modificative telle que décidée ci-dessus.

Délibération n° 2020-037 : Création de l'opération Jeux de Plein Air

À l'unanimité des membres présents,

Il est décidé de créer une nouvelle opération en dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 intitulé « Jeux de Plein Air », opération N°43.

Délibération n° 2020-038 : Projet Choix de l'entreprise Jeux de Plein Air

Dans le cadre du projet de mise en place de jeux de plein air au niveau du stade, deux entreprises bretonnes ont fourni des propositions tarifaires :

- SDU
- SYNCRONICITY

Après avoir comparé les différentes propositions des entreprises le choix de Monsieur LATRON Guillaume en charge du dossier s'est orienté vers l'entreprise SDU

L'avis du conseil municipal est alors ce jour sollicité.

Après en avoir délibéré :

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SDU pour un montant total maximal de 25 000 €

Délibération n° 2020-039 : Décision modificative projet Jeux de Plein Air

Suite à la réception de l'ensemble des propositions tarifaires relatives au projet « Jeux de Plein Air », il s'avère qu'il manque la totalité de la somme à l'opération N°43 pour régler les factures. Il est donc proposé au conseil municipal de transférer les crédits comme suit :

Section d'Investissement Exercice 2020 Budget Principal

- Dépenses :

		Budget Primitif	Décision Modificative	TOTAL
Opération 55 Presbytère	Article 2313	30 000 €	-25 000 €	5 000 €

		Budget Primitif	Décision Modificative	TOTAL
Opération 43 Jeux de Plein Air	Article 2181	0 €	+ 25 000 €	25 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Adopte la décision modificative telle que décidée ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la circulation route du Stade est en sens unique pendant les périodes d'école de 8h15 à 9h15 et de 16h15 à 17h15. Un arrêté temporaire est donc en place en ce sens et, est renouvelé à chaque période scolaire. Il est envisagé à partir de 2021 de rendre cet arrêté permanent avec la signalisation appropriée.

Cimetière

Afin de faire un point sur la situation du cimetière et d'organiser les reprises de concessions la commission cimetière se réunira le samedi 14 novembre 2020 à 10h30 à la mairie : un mail de rappel sera transmis aux membres de la commission la semaine qui précédera la réunion.

Questions Diverses :

- Communauté d'agglomération :

- Urbanisme :

Monsieur le Maire ainsi que M. DESAIN TJORES ont accueilli le 28 septembre dernier Monsieur LAMBERT Gaëtan, vice-président à la communauté d'agglomération en charge de l'urbanisme. Ce fut l'occasion de présenter la situation en matière d'urbanisme pour la commune de Juilly.

- Président :

Monsieur David NICOLAS, président souhaite venir à la rencontre des conseillers municipaux du territoire. Il sera accompagné de Monsieur DOUTEZ, directeur général des services. Une date est donc à définir prochainement pour une intervention lors d'un conseil municipal.

- Commissions :

Monsieur le Maire doit prendre contact prochainement avec les services de la communauté d'agglomération afin d'avoir des précisions sur la mise en place ou non de sous commissions.

- Cérémonies :

- 11 Novembre :

Celle-ci se déroulera le mercredi 11 novembre à 10h30 devant le monument au mort avec dépôt de gerbe en présence du représentant des anciens combattants Monsieur LEBEDEL Raymond. En raison de la situation sanitaire, la population ne sera pas conviée à un rassemblement. Cependant, monsieur le maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à être présent sous réserve de nouvelles directives qui seraient transmises par les services de la préfecture.

- Sainte Barbe :

La cérémonie 2020 est annulée et se déroulera à Juilly en 2021

- Noël des Enfants :

Il est incertain à ce jour d'organiser un rassemblement comme les années précédentes. Peut-être qu'un concert avec instruments à vent pourrait être organisé à l'église... Pour le moment au vu de la situation sanitaire, aucune décision ne peut être prise.

- Mise en place des guirlandes :

Les guirlandes dans le bourg seront installées le samedi 5 décembre prochain à partir de 8h. La réservation d'une nacelle sera faite prochainement.

- Maison Médicale de Ducey :

Deux départs en retraite sont prévus en 2021 et, aucune arrivée de médecins n'est à ce jour prévue. Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux que des réunions ont lieu régulièrement avec la commune de Ducey-Les Chéris et les communes de l'ancien canton afin de trouver des solutions pour le maintien de la maison médicale. Il serait peut-être envisagé la création d'une association qui viendrait en aide de façon temporaire.

Jumelage Ducey-Les Chéris – Laichingen (Allemagne) :

M.COCMAN précise que suite à la dernière réunion Monsieur TRUBLET, président de l'association a annoncé qu'il ne souhaitait pas rester à la tête de l'association et qu'une nouvelle élection aura lieu lors de la prochaine assemblée générale. L'association souhaite d'autre part qu'il y ait un référent par commune de l'ancien canton de Ducey. M.COCMAN reste présent au sein de l'association.

État d'urgence sanitaire :

Monsieur le Maire présente un courrier transmis par les services du cabinet du préfet de la Manche sur les mesures en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dans notre département.

-Port du masque dans certaines villes de la Manche ainsi qu'aux abords des établissements scolaires. Il en est de même pendant les marchés, vide greniers, brocante.

-Rassemblements limités et autorisés sous certaines conditions.

Ces nouvelles directives sont applicables jusqu'au 11 novembre 2020.

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2020-032 : Approbation du rapport de la CLECT

Délibération n° 2020-033 : Contrat de travail Agent Technique

Délibération n° 2020-034 : Création de l'opération Matériel Espaces Verts

Délibération n° 2020-035 : Projet Choix de l'entreprise Matériel Espaces Verts

Délibération n° 2020-036 : Décision Modificative Projet Matériel Espaces Verts

Délibération n° 2020-037 : Création de l'opération Jeux de Plein Air

Délibération n° 2020-038 : Projet Choix de l'entreprise Jeux de Plein Air

Délibération n° 2020-039 : Décision Modificative Projet Jeux de Plein Air